

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 7 (1979)

DOI: 10.11588/fr.1979.0.49391

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

culier le droit public dans l'Empire. L'enseignement juridique de Strasbourg est un des meilleurs du monde germanique grâce à la présence de grands juristes français comme Baudouin, Hotman et Godefroy. Si certaines disciplines participent à l'évolution générale du didactisme vers une attitude plus positiviste et plus rationaliste, le niveau demeure médiocre en mathématiques et en médecine, alors que la théologie demeure limitée à l'apologétique et à la polémique.

Enfin A. S. pose le problème des relations entre l'Académie et la société. L'association de la noblesse et du monde des lettres favorise l'intégration de l'université dans la société nobiliaire et oligarchique. L'extension de l'instruction, nécessaire pour assurer des fonctions municipales, favorise l'oligarchie politique, par l'insistance sur la discipline sociale et le contrôle de la formation des futurs cadres. L'humanisme apparaît comme un modèle culturel pour les élites urbaines et permet l'intégration des éléments les plus doués des catégories sociales plus modestes, soit une certaine mobilité sociale.

L'ouvrage associe la minutie germanique au souci des thématiques. Il situe toujours les divers éléments dans le contexte strasbourgeois et dans l'évolution intellectuelle du monde germanique entre 1538 et 1621. L'institution a eu le mérite de ne pas se figer dans les méthodes de Sturm pour s'adapter au nouveau contexte, ce qui lui a permis de maintenir son rayonnement, de former les cadres protestants alsaciens et de créer une tradition scolaire originale à la confluence des mondes culturels germanique et français.

Bernard VOGLER, Strasbourg

Humanismus und Naturrecht in Berlin-Brandenburg-Preußen. Ein Tagungsbericht, éd. par Hans THIEME, Berlin, New York (de Gruyter) 1979, 125 p. (Veröffentlichungen der historischen Kommission zur Berlin, 48).

Ce volume contient les actes d'une session d'études tenue à Berlin sur le thème même du volume. L'humanisme allemand a fait l'objet d'études et spécialement l'humanisme juridique qui s'est surtout développé dans les régions occidentales de l'Allemagne au moins au début. M. THIEME dans son rapport introductif souligne comment l'étude du mouvement qui va amener les juristes de l'humanisme tel que conçu par les hommes du XVI<sup>e</sup> siècle aux doctrines du droit naturel et à la philosophie du droit se pose et mérite d'être faite. Il note l'influence successive des Pays-Bas et du Calvinisme par l'afflux des réfugiés venus des Pays-Bas et de France. Le rapport suivant dû à Gerhard OESTREICH s'attache au premier aspect, à savoir l'importance de l'humanisme tardif des Pays-Bas pour la Prusse et le Brandebourg; il note l'intérêt à attacher à Juste Lipse. Il conviendrait peut-être aussi de voir quels ouvrages ont été répandus car des juristes français ont été en rapports étroits avec les territoires protestants de l'Empire où ils trouvaient refuge et l'on note déjà chez les juristes allemands étudiés par A. MAZZACANE une orientation très nette vers les principes du droit et la réflexion philosophique sur le droit et ses méthodes. N'oublions pas un professeur comme Julius Pacius auteur de l'«*Analysis Institutionum imperia-*

lium« imprimée avec les Institutes de Justinien ou comme Godefroy qui sont les représentants ultimes de l'humanisme juridique français, tous deux réformés.

Le rapport de Martin SCHMIDT sur le fondement théologique du problème du droit naturel revient sur un problème qui a été largement discuté par divers auteurs depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Le rapporteur donne une bibliographie étendue sur la tradition de l'antiquité. M. Horst DENZER dont l'ouvrage sur Pufendorf est bien connu et a éclairé d'un jour nouveau cet auteur montre la portée des idées émises par cet auteur qui était directement dans le sujet du colloque du fait de son séjour à Berlin. Les communications suivantes concernent d'autres auteurs: Thomasius étudié par Hans RÜPING et les deux Cocceius (par H. P. SCHNEIDER); puis Marcel THOMANN examine la portée de la philosophie du droit de Christian Wolff. Ces études illustrent pleinement l'importance de l'école du droit naturel et montrent l'influence de ces doctrines notamment en Brandebourg. Les Français ont très mal connu et compris ces œuvres; il suffit de lire l'opinion de Daguesseau dans l'Instruction sur les études propres à former un magistrat, deuxième Instruction sur l'Étude de l'histoire: il déclare n'avoir jamais pu achever la lecture du »De jure naturali, gentium et civili« de Pufendorf, l'auteur, dit-il, est profond à la vérité, mais il écrit à la mode des péripatéticiens qui obscurcissent souvent ce qu'ils veulent définir, par des termes abstraits et des expressions techniques plus propres à donner la facilité de discourir longtemps sur une matière qu'à la faire bien entendre. Il recommande ensuite de lire l'abrégé de Barbeyrac qui a peut-être fait à Pufendorf plus d'honneur en l'abrégeant qu'en le traduisant.

Alfred DUFOUR a présenté une étude intitulée: »L'école romande du droit naturel – Ihre deutschen Wurzeln«: les auteurs auxquels il s'attache sont Vattel, Barbeyrac et Burlamaqui. Il montre comment la création des premiers enseignements du droit naturel se rattache aux écrits des auteurs allemands. L'apparition de sujets de thèses sur le droit naturel en liaison avec la création de la chaire de cette spécialité mériterait d'être approfondie; l'ouvrage de Karl MOMMSEN »Katalog der Basler juristischen Disputationen« complété par le travail de Werner KUNDERT a montré la voie; l'étude de M. Alfred DUFOUR constitue une mise au point très perspicace sur cette question dont l'étude a déjà été amorcée par Sieglinde C. Othmer en 1970.

Les applications des idées du droit naturel sont examinées ensuite par P. BAUMGART dans sa communication »Naturrechtliche Vorstellungen in der Staatsauffassung Friedrich des Großen«. Les discussions ont mis en valeur les aspects philosophiques des doctrines du droit naturel et ont porté sur l'influence que pouvaient avoir les enseignements et les ouvrages sur la pratique de la législation et de la conduite des Etats.

Le rapport de J. H. SCHOEPS, »Aufklärung und Judenemanzipation«, porte sur un sujet peu connu; la question sera examinée en France en 1788 par l'abbé Grégoire lors d'un concours organisé par l'Académie de Metz après un projet relatif aux juifs d'Alsace élaboré en octobre 1783; une étude comparative serait intéressante. Le travail de F. HARTWEG, »Die Hugenotten in der Berliner Akademie«, aborde un aspect intéressant de la vie du Refuge et de la situation intellectuelle des réfugiés en Brandebourg; les membres français de l'Académie sont,

remarque l'auteur, des érudits de second rang; l'auteur cite un certain nombre de noms et insiste notamment sur le cas de Barbeyrac, d'Etienne Chauvin et de Charles Ancillon et met en lumière les contradictions qu'il relève chez les Huguenots du Refuge en Brandebourg. Le dernier rapport concerne Garve et Kant et leurs rapports avec l'Aufklärung berlinoise.

Les discussions sur chaque rapport sont rapportées et sont suivies des observations des auteurs de communications. On serait heureux que le volume soit accompagné d'un index des noms cités car certains auteurs reviennent dans plusieurs rapports ou sont allégués dans les discussions.

Cet ensemble de rapports apporte une importante contribution et met en valeur des thèmes de recherche intéressants. Il nous paraît surtout utile que des monographies portant sur des œuvres et sur des auteurs soient composées afin que l'on puisse clairement connaître la chronologie et les influences respectives des uns sur les autres; l'expression «droit naturel» présente en Brandebourg des aspects philosophiques et a un impact surtout dans le domaine du droit public; des études comparatives seraient utiles; ce volume est un élément essentiel de toute recherche entreprise désormais en ce domaine.

Michel REULOS, Paris

Robin BRIGGS, *Early Modern France 1560–1715*, London (Oxford University Press) 1977, XI–242 p.

M. Robin Briggs, à qui l'on doit *The Scientific Revolution of the Seventeenth Century* (paru en 1970) présente dans ce livre, qui a valeur de manuel, une vue générale de l'histoire de la France d'Ancien Régime, depuis la mort d'Henri II jusqu'à celle de Louis XIV. Il exprime quelques scrupules à devoir présenter cet ouvrage sous une forme aussi restreinte. Le projet lui a semblé, finalement, un peu trop ambitieux, et les simplifications difficiles, dans l'étude d'une période et d'une société où les éléments en devenir et les aspects statiques sont bien difficiles à distinguer. M. Briggs expose nettement son choix. Il a sacrifié, délibérément les arts plastiques, la musique, les lettres et a préféré mettre l'accent sur les modifications survenues dans la vie sociale, économique et politique de cette période, qui constitue une étape cruciale dans l'évolution du royaume.

La composition du livre marque une hésitation entre le plan chronologique et le plan méthodique. M. Briggs étudie successivement «la crise de la monarchie (1560–1598)» puis «économie et société», puis «le gouvernement de la France (1598–1715)» et enfin «foi et culture»; deux parties «dynamiques», deux parties «statiques». L'analyse du gouvernement monarchique, entre 1598 et 1715, met surtout en évidence l'extension de la charge fiscale, et naturellement ses conséquences profondes sur le plan politique et administratif, et c'est – idée originale – l'oraison funèbre de Louis XIV par un simple prêtre de campagne des environs de Blois qui fournit une appréciation d'ensemble du règne qui vient de s'achever (pp. 164–165).